



Indemnité de licenciement

Par **patoufix**, le **20/05/2011** à **15:14**

Bonjour,rnrnMon ancienne société avait été mise en redressement judiciaire, suite à un PSE j'ai été licencié économique le 26/06/2010, avec 6 mois de préavis payés, donc fin de contrat le 26/12/2010. Mes salaires, congés et indemnités ont été prise en charge par les AGS. Le montant de ces sommes dépassent le plafond de cette caisse. Il me reste encore une partie de mon indemnité de licenciement a percevoir. Mon ancienne société a été racheter le 1/04/2011. A ce jour malgré une lettre en AR de réclamation je n'arrive pas recouvrer ce restant d'indemnité.rnrnMa question : quel démarche engagée rnrnrnMerci de votre aide

Par **Cornil**, le **25/05/2011** à **23:22**

Bonsoir "patoufix"rnIl faut saisir l'administrateur judiciaire de cette mise en redressement. Il reste peut-être des sommes suite au rachat de ta société, auquel cas ta créance est prioritaire.rnBon courage et bonne chance.

Par **patoufix**, le **30/05/2011** à **10:48**

Salut vieux routard,rnrnMerci de ton conseil.rnrnCordialement